N° 1999-3805 - urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Rues Emile Zola et Robert Reynier - Modification du programme d'aménagement - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Convention avec la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise dans le quartier de l'Arsenal à Saint Fons, vous avez approuvé, par délibérations en date des 29 septembre 1997 et 19 octobre 1998, l'opération de requalification des rues Emile Zola et Robert Reynier et confié le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement Laverne-Infrastructure-Conseil-Coordination (ICC) pour un montant de 612 678 F HT, soit 738 889 F TTC.

Ce marché de maîtrise d'oeuvre intègre -au-delà du périmètre opérationnel initial- des études préliminaires pour la portion de la rue Emile Zola, extérieure au périmètre DSU, qui fait le lien avec le centre-ville de Saint Fons. Après étude, afin de mieux répondre au besoin de désenclavement du quartier de l'Arsenal et dans un souci de cohérence d'ensemble, la requalification de cette portion de la rue Emile Zola nécessite d'être intégrée à la phase opérationnelle initialement décidée. Cette extension de la phase opérationnelle se traduit par un surcoût hors honoraires de 3 131 840 F.

En application de l'article L 5 215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales, la commune de Saint Fons confierait, à la Communauté urbaine, la création des ouvrages d'éclairage public relevant de sa compétence.

Le coût des travaux de voirie complémentaires serait pris en compte par la Communauté urbaine et la commune de Saint Fons pour la part éclairage public, ce qui porterait le montant global hors honoraires de l'opération à 10 830 704 F HT, soit 13 061 830 F TTC.

Leur financement serait le suivant :

- l'Etat apporterait une subvention d'un montant de 500 000 F portant sur l'aménagement des espaces résidentiels situés en pieds d'immeuble aux abords du centre commercial,

- l'Union européenne (dossier URBAN) subventionnerait l'aménagement des abords du centre commercial à hauteur de 300 000 F,

- la commune de Saint Fons participerait à l'ensemble des aménagements pour un montant de 1 600 000 F,

- la part de la Communauté urbaine pour la partie travaux serait alors de 10 661 830 F.

La commission permanente d'appel d'offres ayant donné un avis favorable le 12 janvier 1999, un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre confié au groupement Laverne-ICC pourrait être passé, qui porterait le montant du marché de maîtrise d'oeuvre à 695 000 F HT, soit 838 170 F TTC.

Le montant global de l'opération, honoraires compris, serait, quant à lui, porté avec l'intégration de cette tranche complémentaire à 10 668 889 TTC, soit 13 900 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu le présent dossier ;

Vu ses délibérations en date des 29 septembre 1997 et 19 octobre 1998 ;

Vu l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 12 janvier 1999 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement complémentaire de la partie de la rue Emile Zola, entre le quartier de l'Arsenal et le centre-ville.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement Laverne-ICC pour l'aménagement de la rue Emile Zola,

b) - la convention à intervenir avec la commune de Saint Fons.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - comptes 231 510 et 458 130 - fonction 824 - opération 0057.

4° - La recette sera encaissée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 458 230 - fonction 824 - opération 0057.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,